



MISE EN CANDIDATURE

Prix *Femmes, vie et démocratie municipales*

Présentation

Ce prix reconnaît l'apport de personnes, de groupes et d'organismes qui ont réalisé des actions pour encourager et promouvoir la participation des femmes à l'exercice de la vie et de la démocratie municipales, tant à titre de citoyennes que d'élues.

Admissibilité

Sont admissibles les projets ou les activités pouvant, notamment, concerner :

- la mise en œuvre de mesures comme la conciliation travail-famille, la communication inclusive (par exemple l'écriture épiciène), etc.;
- l'organisation d'activités de sensibilisation sur la parité ou sur l'importance de l'implication ou de la participation citoyenne féminine dans la vie et la démocratie municipales;
- la présentation de matériel de vulgarisation ou de sensibilisation destiné aux citoyennes;
- la réalisation d'une activité de reconnaissance pour l'engagement de femmes impliquées sur les plans démocratique et social dans la communauté;
- la sensibilisation du grand public à l'importance de l'engagement des femmes, par le biais, par exemple, d'une campagne de promotion.

Les projets ou les activités doivent avoir été réalisés, en tout ou en partie, entre le 1^{er} septembre 2022 et le 15 juin 2024.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur. Le Ministère se réserve le droit de refuser tout projet qui ne respecte pas cette condition.

Nouveauté!

Est également admissible la candidature d'une femme d'exception. En effet, celle-ci pourra être proposée par une municipalité ou un organisme municipal. Modèle féminin inspirant ayant posé une action novatrice depuis le 1^{er} septembre 2022, cette personne pourrait être reconnue pour :

- son rôle dans la promotion de l'engagement des femmes dans l'exercice de la vie ou de la démocratie municipales;
- sa contribution dans la création d'une mixité au sein de l'organisme pour lequel elle œuvre ou de sa municipalité;
- son rôle et son implication dans sa communauté ou au sein d'un organisme, à l'échelle locale ou nationale;
- ses réalisations, sa carrière remarquable, son impact sur la participation des femmes à la démocratie ou à l'administration municipales.

Participant·es et participant·s

Participant·es et participant·s admissibles

- Individus de la société civile
- Membres du personnel municipal
- Groupes
- Organismes à but non lucratif (OBNL)

Participant·es et participant·s non admissibles

- Membres d'un conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement
- Membres d'un conseil de MRC ou de communauté métropolitaine
- Une personne décédée — un Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume

Critères d'évaluation

1. La contribution de la réalisation ou l'influence de la personnalité d'exception sur la participation féminine à la vie et à la démocratie municipales

Le jury appréciera comment la réalisation ou l'influence de la personnalité d'exception a contribué à encourager et à mettre en valeur la participation féminine à la vie et à la démocratie municipales.

2. Le caractère original ou novateur de la réalisation

Le jury évaluera l'originalité ou le caractère novateur de la réalisation, et comment elle se démarque par rapport à des réalisations similaires.

3. Le caractère exemplaire de la réalisation

Le jury estimera en quoi la réalisation soumise peut devenir une source d'inspiration pour les autres municipalités du Québec ou pour d'autres personnes.

4. Les effets de la réalisation sur le milieu

Le jury évaluera l'impact de la réalisation ou du projet sur le milieu de vie concerné.



Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissement

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

OU

Une lettre d'appui signée par au moins deux élus municipaux et une officière ou un officier de la municipalité (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **15 juin 2024 à 16 h.**



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prix Femmes et démocratie municipale

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet pour la participation féminine à la vie démocratique municipale	
Période de réalisation du projet	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	
SECTION 2B – PRÉSENTATION DE LA PERSONNE CANDIDATE	
Nom de la personne, du groupe ou de l'OBNL	
Si applicable, nom de la personne représentant le dossier de candidature pour le groupe ou l'OBNL	
Poste occupé	
Courriel	
Numéro de téléphone	



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en précisant comment il contribue à encourager et à mettre en valeur la participation féminine à la vie démocratique municipale. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

Indiquez en quoi la réalisation est originale ou novatrice et précisez comment elle peut inspirer d'autres municipalités au Québec **(400 mots au maximum)**.



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Démontrez comment la réalisation a contribué au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité. Précisez quelles ont été les retombées sur le milieu **(400 mots au maximum)**.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La personne candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de la personne candidate de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.



SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et un des deux documents obligatoires à votre envoi.